

😊 C'EST GRATUIT

DE 18H30 AU LENDEMAIN 9H

ENTRE 12H ET 13H30

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE
EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT PMR

GRATUIT LES 2 PREMIÈRES HEURES
(ticket à prendre, valable une fois par jour)

📶 LES ABONNEMENTS

(sous conditions)

TOUT PUBLIC :

- MENSUEL : 40€
- TRIMESTRIEL : 110€
- SEMESTRIEL : 200€
- ANNUEL : 380€

**POUR LES RÉSIDENTS CLUSIENS TRAVAILLANT
DANS LA ZONE PAYANTE :**

- MENSUEL : 30€
- TRIMESTRIEL : 85€
- SEMESTRIEL : 160€
- ANNUEL : 300€

POUR LES RÉSIDENTS DE LA ZONE PAYANTE :
200€/an

LES TARIFS

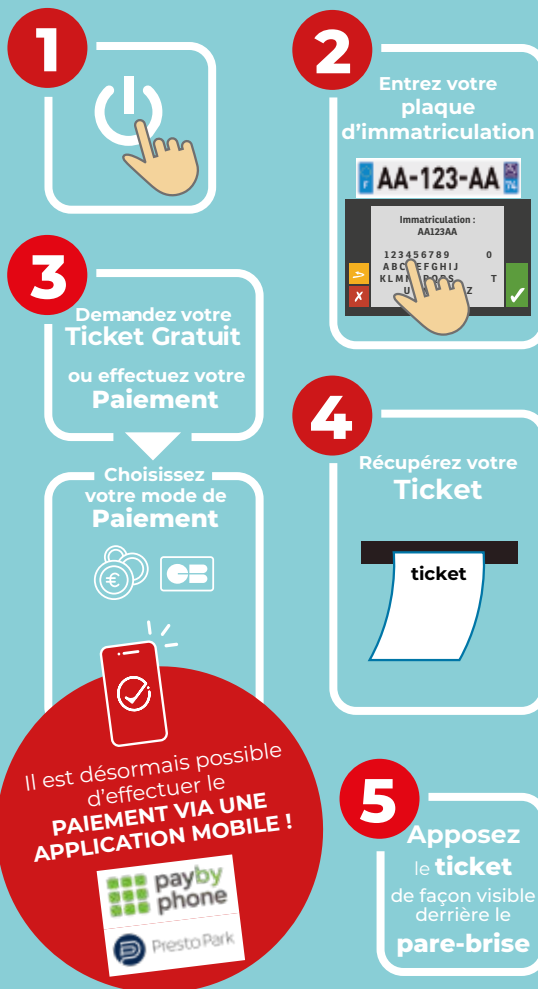
DU LUNDI AU SAMEDI
9H00 - 12H00 / 13H30 - 18H30

🕒 DURÉE 💶 TEMPS 🕒 DURÉE 💶 TEMPS

0 À 1H59	GRATUIT	4h00 à 4h29	20 €
		4h30 à 4h59	24 €
2h00 à 2h29	4 €	5h00 à 5h29	28 €
2h30 à 2h59	8 €	5h30 à 5h59	32 €
3h00 à 3h29	12 €	6h00 à 6h29	36 €
3h30 à 3h59	16 €	6h30 à 7h59	40 €

UN HORODATEUR ?

C'EST FACILE À UTILISER !



Cluses:
UN PASSÉ, DES FUTURS

GUIDE du STATIONNEMENT à CLUSES

**À PARTIR
DU 1^{ER} JANVIER 2025**



CONTACT & RENSEIGNEMENTS

SERVICE STATIONNEMENT

1, place Charles de Gaulle BP 99 | 74302 CLUSES CEDEX
Tel. 04 50 96 69 71 | stationnement@cluses.fr

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

@cluses.official

cluses.fr

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

UNE ZONE PAYANTE
au plus près des commerces
et des services pour favoriser la rotation
des véhicules

au plus près des commerces
et des services pour favoriser la rotation
des véhicules

UNE ZONE ABONNEMENT

pour ceux qui vivent ou
travaillent en ville

DES PLACES GRATUITES

pour les besoins de
stationnement prolongé

**CLUSES, C'EST
4 173 PLACES
AU TOTAL...**

3271

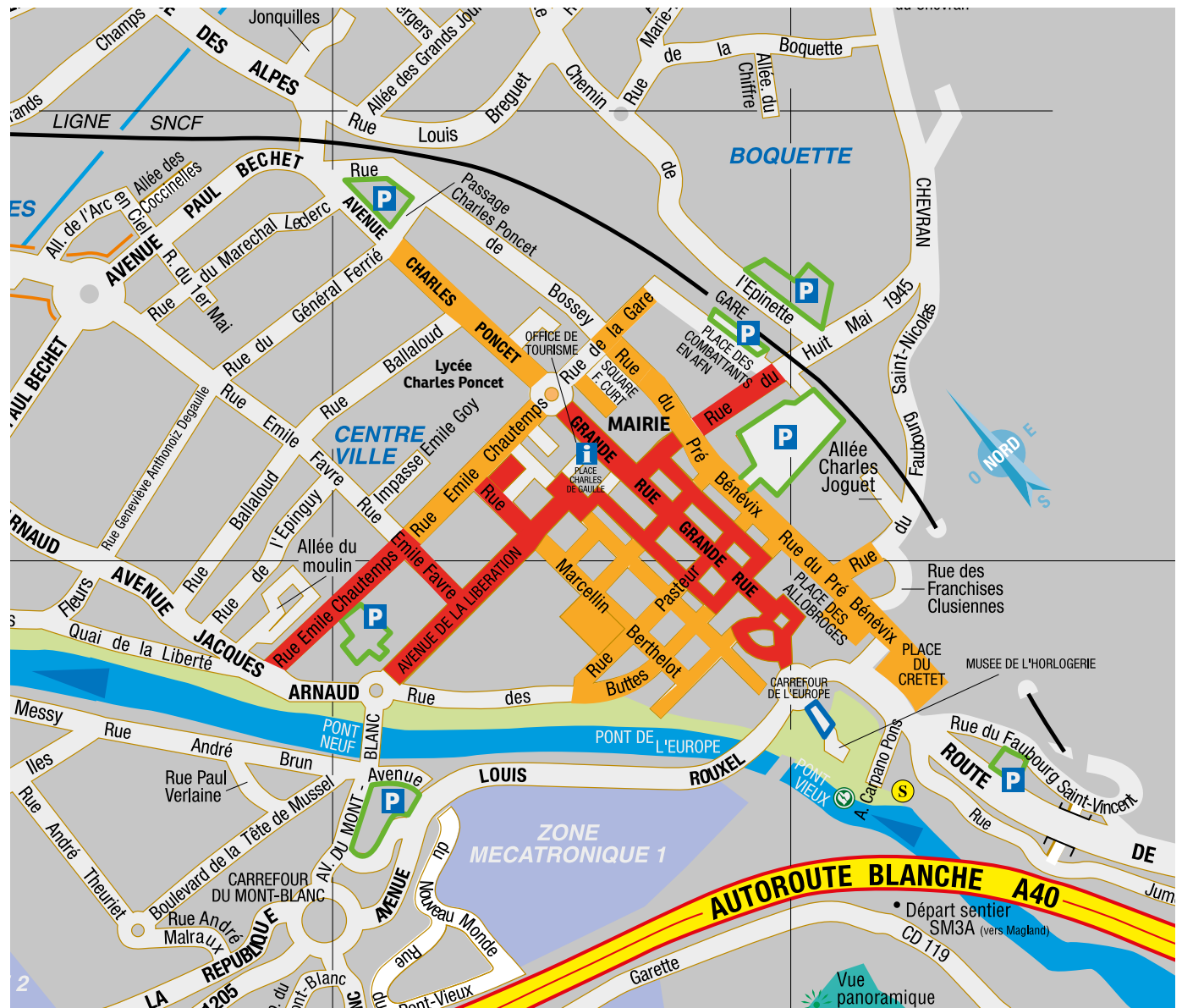
PLACES GRATUITES

768

PLACES PAYANTES

134

PLACES PMR



Parkings Gratuits



**Zone payante hors abonnement
et résidents**



Zone payante dont abonnement et résidents



Zone bleue



Temps à pied

Parking Claude Anthoine (277 pl.) > Centre ville > 3 minutes (300m)

Parking épinette (82 pl.) > Centre ville > 3 minutes (300m)

Parking de la gare (73 pl.) > Centre ville > 3 minutes (300m)

Parking Saint Vincent (70 pl.) > Centre ville > 6 minutes (600m)

Parking Poncet (65 pl.) > Centre ville > 5 minutes (500m)

Parking Chautemps (69 pl.) > Centre ville > 5 minutes (500m)

La redevance de stationnement payant est payée soit dès le début de stationnement soit par règlement d'un forfait de post-stationnement (FPS) en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement immédiat de la redevance. Le montant du FPS est réduit s'il y a lieu, du montant de la redevance de stationnement déjà réglée au vu du dernier justificatif de paiement précédant l'heure à laquelle l'avis de paiement du FPS est établi par l'agent assermenté.

Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.